

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 OCTOBRE 2024

PRESENTS : BONNET A. CHARBONNEAU P. BOISSELIER P. CHARBONNEAU F. CHARRIER D. LEROUX MM. GABORIEAU JB. FAVREAU JL. GODARD C. LECOMTE N. BOUSSEAU V. DAUGER F. CARTAUD S. CHARBONNEAU V. RAUTUREAU E. ROUY A. PACAUD G. LAMY C.

ABSENTE EXCUSEE : Madame MALLET Pauline.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur CHARRIER Dany.

✿ ASSURANCE PREVOYANCE DES AGENTS – PARTICIPATION – ADHESION A LA PROPOSITION DU CDG 85

Le Conseil a validé en début d'année 2024, le principe d'une adhésion au contrat de groupe proposé par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de Vendée (CDG), associé aux autres Centres de la Région dans cette démarche, pour la couverture Prévoyance du personnel communal (*) à partir du 1^{er} Janvier 2025. Le Centre de Gestion a fait savoir que l'appel d'offre lancé dans ce cadre avait permis d'accorder le marché pour cette prestation à la Sté TERRITORIA MUTUELLE concernant une partie des Communes (avec moins de 350 agents ...), dont la BOISSIERE. Le Comité Social Territorial a été saisi fin Août 2024 sur le projet de délibération proposé, et qui intègre les choix suivants :

- . adhésion à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la BOISSIERE DE MONTAIGU ;**
- souscription à la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 95 % du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet du 1^{er} janvier 2025 ;**
- participation financière à la cotisation de tous les agents à hauteur de 50 % de la cotisation acquittée par ces derniers au titre du régime de base à adhésion obligatoire (risque incapacité et invalidité) (°).**

Il a donné un avis favorable à ce projet le 16 Septembre dernier, et le Conseil Municipal, invité à se prononcer sur cette proposition qui prendra effet au 1^{er} Janvier 2025 pour l'ensemble des employés communaux, valide l'adhésion en question aux conditions proposées.

(*) un contrat de prévoyance vise à permettre à l'agent de maintenir son niveau de rémunération globale en cas de baisse de ses revenus, consécutivement à un arrêt de travail pour raison de santé ou à une invalidité.

(°) les agents pourront opter pour certaines options lors de la signature du contrat, moyennant un complément de cotisation qui ne donnera pas lieu à une participation financière de la Commune (/ garanties "décès", "perte de retraite consécutive à une invalidité", et "maintien du régime indemnitaire").

✿ PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES 2023 (Général, Assainissement Collectif, Non Collectif et Déchets)

Des éléments des rapports d'activités intercommunaux de l'année 2023 ont été présentés au Conseil Municipal lors de la réunion, pour information réglementaire, soit :

. le rapport « Général » (annexe n° 1)

relatif aux activités diverses de la Communauté d'agglomération, tous services confondus,

. le rapport « Assainissement collectif et non collectif » (synthèse en annexe n° 2 et rapports complets en annexes n° 3 et 3 bis)

qui reprend le bilan des activités liées à la gestion de l'assainissement collectif des Communes de la Communauté d'agglomération Terres de MONTAIGU, ainsi qu'à la gestion de l'assainissement non collectif de l'ensemble des Communes membres (notamment avec le contrôle régulier et obligatoire des dispositifs d'assainissement autonomes par le SPANC ...),

. le rapport « Déchets Ménagers » (synthèse en annexe n° 4 et rapport complet en annexe n° 5)

concernant le service de collecte et d'élimination des déchets, ainsi que le tri sélectif,

. le rapport « Eau Potable » établi par Vendée Eau (synthèse en annexe n° 6 et rapport complet en annexe n° 7)

sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

SYDEV – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE TRAVAUX – ECLAIRAGE PUBLIC SOUS OMBRIERES ET DEPLACEMENT CAMERA VIDEOPROTECTION – PLAINE DES SPORTS

Le SYDEV a remis en mairie début Octobre 2024 une convention de travaux pour la réalisation de travaux complémentaires d'éclairage et annexes (fourniture et pose de l'éclairage sous les ombrières, et déplacement de la caméra de vidéoprotection – tranchée et fourreaux -) du parking de la salle de sports. Le coût des travaux est de 8 237 euros ttc, et la participation communale de 5 682 euros. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette proposition d'avenant aux travaux initialement prévus sur le site du parking de la salle de sports, et de procéder au règlement de la contribution financière sollicitée, dès que les travaux seront considérés comme conformes.



Annexe n° 2 au compte-rendu

Cycle de l'eau

Rapport d'activités annuel 2023 sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) d'assainissement collectif et du SPANC

**TERRES DE
MONTAIGU**

Une exigence pour la qualité de l'eau



Agir sur la qualité de l'eau
dans le milieu naturel
Action 25

>> En matière d'**assainissement collectif**

Des équipements de traitement, performants

97% des 30 stations d'épuration sont conformes en **performance épuratoire** selon le programme d'autosurveillance

Des réseaux rénovés et majoritairement séparatifs

3% de réseau unitaire contre 20% à l'échelle nationale

Des équipements invisibles mais essentiels

2 866 000 m³ d'eaux traitées soit **1 146 piscines olympiques !**

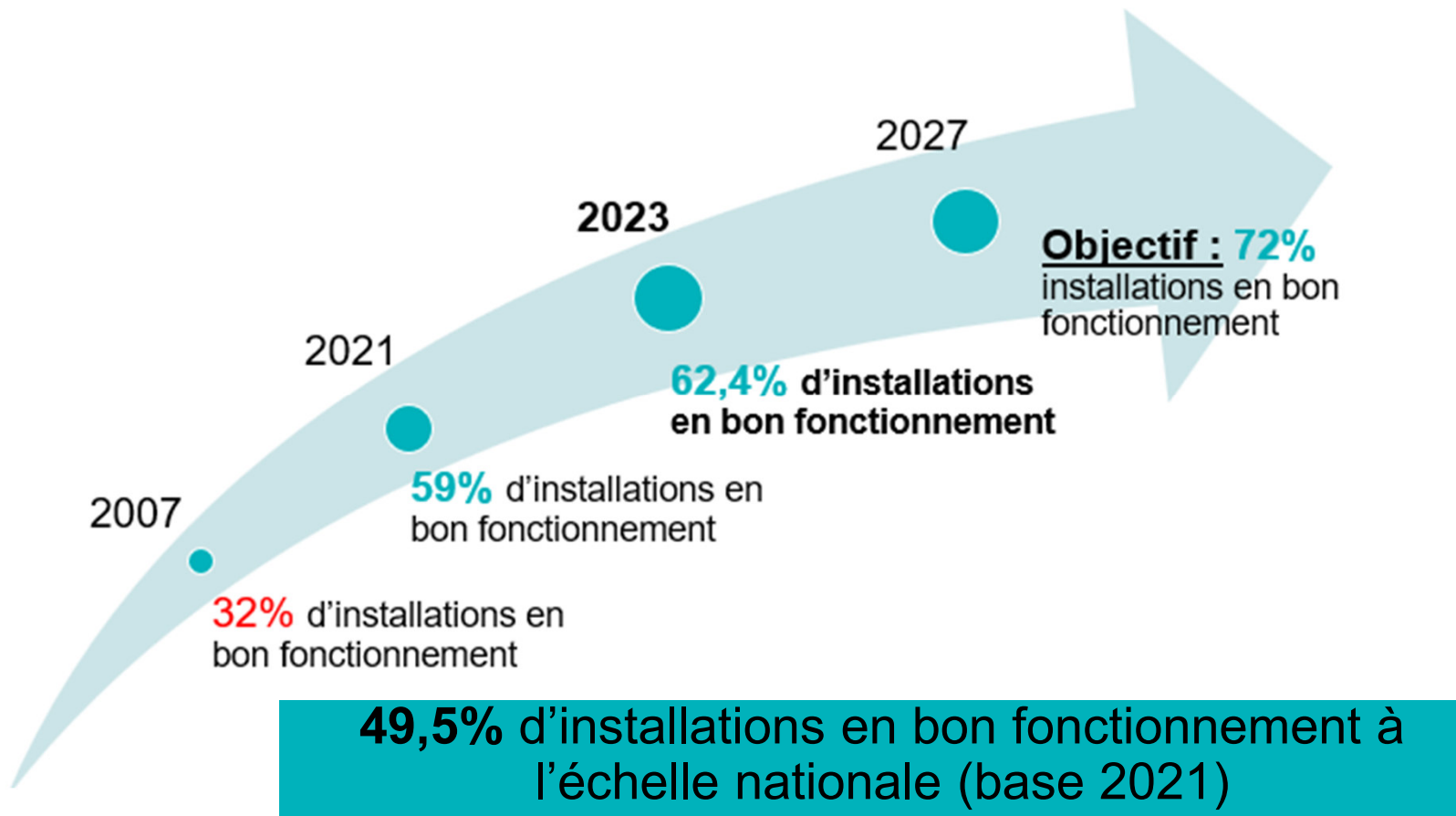


Une exigence pour la qualité de l'eau



Agir sur la qualité de l'eau
dans le milieu naturel
Action 25

>> En matière d'assainissement non collectif



Assainissement non collectif

TERRES DE
MONTAIGU

Rapport 2023 : assainissement non collectif

- Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) contribue à la **rénovation progressive du parc d'installation** en assurant les contrôles réglementaires chez les particuliers
- Il intervient dans **toutes les communes**, pour tout immeuble non raccordable à l'assainissement collectif



1 fois / 5
concerné par
le SPANC



Contrôle
tous les
10 ans



Objectif : 100% du parc
en bon fonctionnement
en 2027

Etat du parc et activité du service

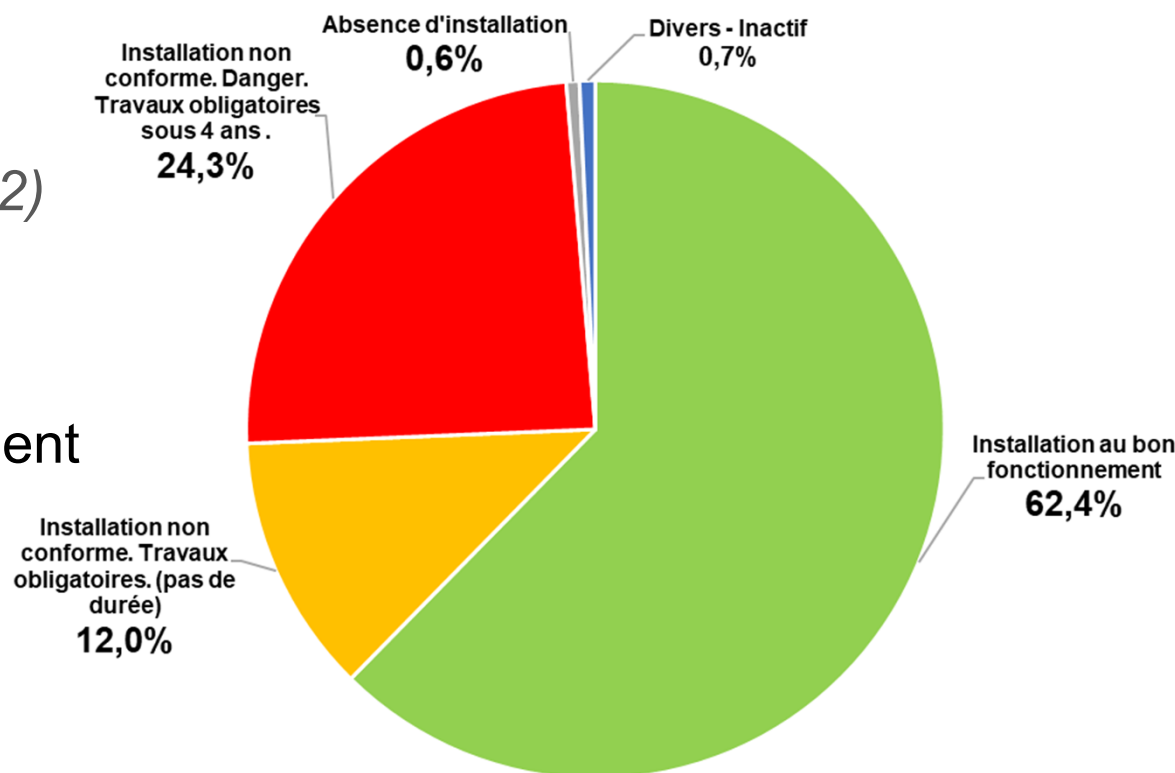
\\ 4 110 installations (+0,6% / 2022)

\\ 681 contrôles réalisés (-20% / 2022)
par 1,5 contrôleurs

\\ 62,4% d'ANC au bon fonctionnement

\\ 25 immeubles sans installation
(-30% / 2022)

\\ 51 vidanges / 174 m³ vidangés



Éléments financiers

- **Recette de fonctionnement** ▶ principalement **les redevances (84%)**
- **Evolution du taux de pénalité** ▶ **250% en 2023 (soit 413 € TTC)**
- **Grille tarifaire** approuvée fin 2022 et en juin 2022 pour les tarifs vidanges



**Impact du coût du contrôle
périodique SPANC**



11,85 € TTC / an

+ 2,6% / 2022

Coût d'une vidange de fosse 3 m³
(service facultatif)



193 € TTC en 2023

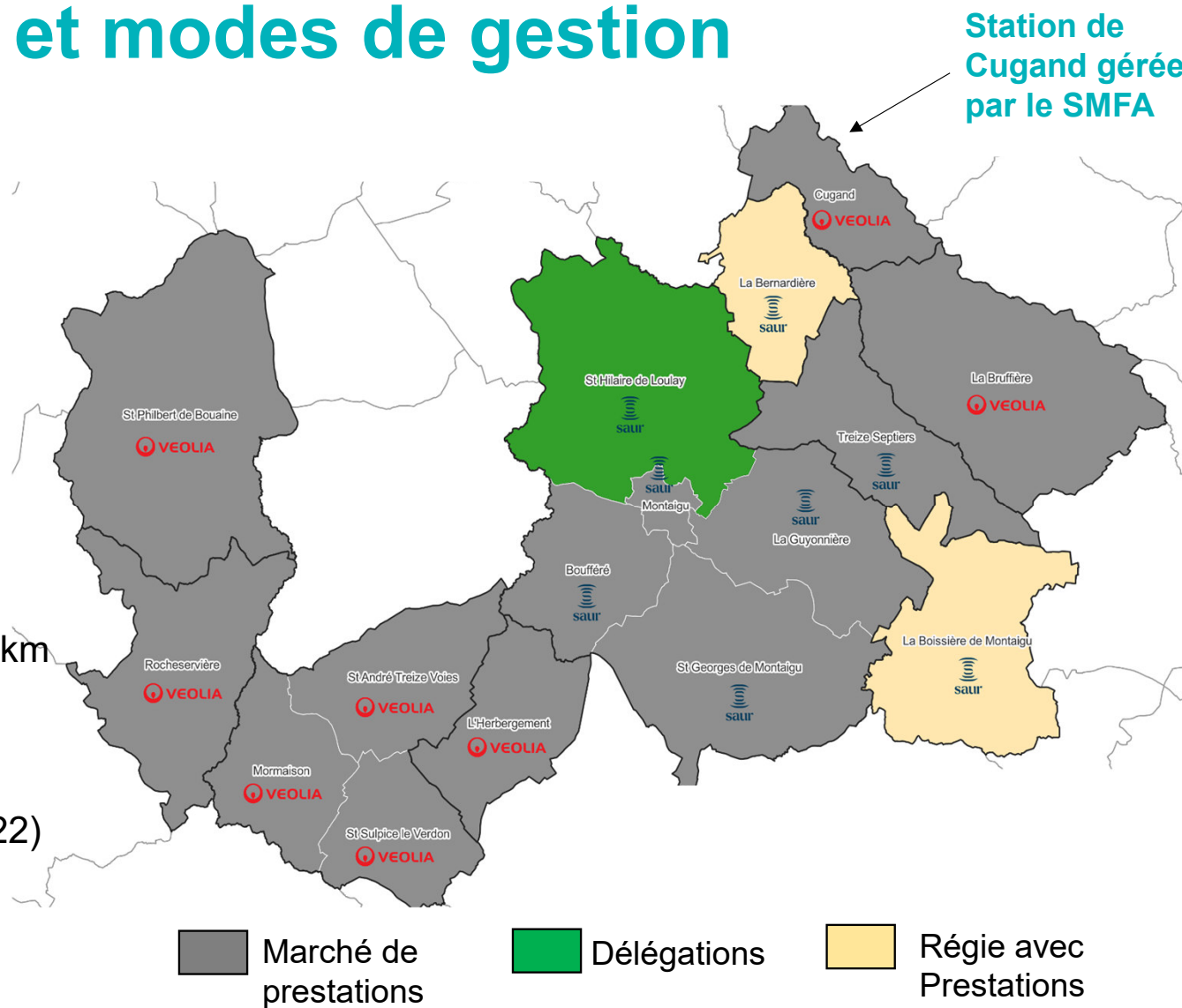
Idem 2022

Assainissement collectif

TERRES DE
MONTAIGU

Les chiffres 2023 et modes de gestion

- **10** communes
- **31** stations d'épuration
- **121** postes de relevage
- **339 km** de réseau d'assainissement (dont 10,1 km de réseau unitaire)
- **19 367** abonnés (+ 2% / 2022)



Bilan 2023



Pluviométrie 2023 :
974 mm
(Montaigu / + 43% / 2022)

BILAN HYDRAULIQUE des 31 STEP



BILAN ORGANIQUE des 31 STEP

- Volume traité → **2 866 685 m³**
(+ 12,5% / 2022)
 - Volume facturé → **1 510 644 m³**
(+ 2% / 2022)
- **89%** d'eaux parasites
→ **78 m³** / abonné en 2023

- Charge nominale des STEP
58 960 EH
- Charge moyenne organique globale constatée en 2023
31 686 EH (+ 5% / 2022)
→ **54%** de la capacité nominale organique globale
→ **3 STEP** dont charge > 80%

Tarifs de l'assainissement en 2023

**Redevance moyenne
assainissement
pour une facture de 120 m³**
(base 120 m³ avec taxe AELB)



258,41 € TTC
2,15 € TTC / m³



Rappel de la trajectoire de l'harmonisation des tarifs
(€ HT, base 100 m³, hors AELB)

2023 : 1,85 € HT / m³ >> 2031 : 2,05 € HT / m³



Annexe n° 4 au compte-rendu

Déchets

Rapport d'activités annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés

**TERRES DE
MONTAIGU**

Rapport d'activités annuel 2023

> Un territoire qui reste **performant** en matière de réduction et de tri des déchets



RÉSULTAT
GLOBAL

582
KG/HAB./AN
en moyenne sur
la Vendée

390
KG/HAB./AN
sur Terres de
Montaigu



Nous produisons

33%
de déchets
en moins
par rapport à la
moyenne
de la Vendée

74%
des
déchets
valorisés

Développer une politique incitative visant à la réduction des emballages
Action 8



Principaux indicateurs



Taux de présentation
moyen des bacs
ordures ménagères

8 levées par an
(9 en 2022)



Redevance
moyenne par
habitant

57,44 €
(59,10 € en 2022)



Le tri à la maison



Développer une politique incitative visant à la réduction des emballages et accentuer le tri et la valorisation des biodéchets
Actions 8 & 9



ORDURES RÉSIDUELLES

4 900 tonnes
95,2 kg/hab.

Vendée 2023 : 131 kg / hab./an
TdM 2022 : 95,9 kg / hab./an

▼
+ 0,2% / à 2022
(+ 8 tonnes)



EMBALLAGES

1 904 tonnes
37 kg/hab.

Vendée 2023 : 41,6 kg / hab./an
TdM 2022 : 37,8 kg / hab./an

▼
- 2,6% / à 2022
(- 50 tonnes)



VERRES ET PAPIER

3 335 tonnes
65 kg/hab.

Vendée 2023 : 66 kg / hab./an
TdM 2022 : 66 kg / hab./an

▼
- 0,9% / à 2022
(- 29 tonnes)

Le tri en déchèterie



Réaménager les déchèteries et la Valorétrie en innovant et en développant l'activité réemploi
Action 7



61 090 accès en déchèterie

Le tri en déchèterie

194 kg / hab. / an soit 9 968 tonnes

Vendée 2023 : 342 kg / hab. / an

TdM 2022 : 194 kg / hab. / an



**« TOUT-VENANT »
= DÉCHETS NON
VALORISABLES**



23 kg / hab. / an
soit 1 187 tonnes

Seulement 13% du total déchèterie

Vendée 2023 : 38 kg / hab. / an

TdM 2022 : 25 kg / hab. / an

La Valorétrie



Réaménager les déchèteries et la Valorétrie en innovant et en développant l'activité réemploi
Action 7



Travaux parking
ajout de 14 places
de stationnement

157 517 objets
ont trouvé une 2^{ème} vie

139 885 en 2022

139 200 en 2019



23 483 acheteurs

2022 : 20 682

2019 : 21 432

- Coût de la prestation REEL : **156 957 €**
- Chiffre d'affaires : **182 349 €**
- Panier moyen : **7,77 €**

Bilan social REEL



L'**entreprise d'insertion Réel** assure l'accompagnement des usagers en haut de quai et la gestion de la Valorétrie

>>REEL privilégie « l'insertion dynamique » (stage ou formation en entreprises) pendant le contrat d'insertion, ce qui implique une forte adaptation et un turn over important

- Convention cadre avec l'Etat de 13,92 ETP (Taux de réalisation : 99%)
- 33 salariés accompagnés
- Durée moyenne des parcours : 13,3 mois
- 490 h de stages en entreprises

Faits marquants 2023



**Déploiement du compostage collectif
Inauguration de 3 composteurs collectifs
à Rocheservière - 53 foyers**

Education

- Visites déchèterie et Valorétrie | 288 écoliers
- Animations dans les écoles avec Trivalis | 584 enfants
- Visite du centre de tri avec Trivalis | 328 enfants



Faits marquants 2023



Initiations au compostage



Ateliers « zéro déchet » 25 personnes



Visite du Centre de tri des emballages



Annexe n° 6 au compte-rendu



2023

RAPPORT ANNUEL

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

EXERCICE 2023

RAPPORT ANNUEL du PRÉSIDENT sur LE PRIX et LA QUALITÉ du SERVICE PUBLIC de L'EAU POTABLE

SYNTHÈSE – CONTENU du RAPPORT

1 Le cadre et la composition du Rapport

Ce rapport est établi en application du décret n° 95 – 635 du 6 mai 1995 qui prévoit que le Maire ou le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, **Vendée Eau** exerce la compétence production et distribution de l'eau potable pour le compte des communautés de communes et d'agglomération qui ont pris la compétence eau potable par anticipation de la loi NOTRE ; il regroupe, en 2023, 253 des 255 communes de Vendée.

C'est donc un rapport unique production et distribution d'eau potable, qui est établi par le Président de **Vendée Eau**.

Ce rapport a été présenté au Comité Syndical de **Vendée Eau** le 3 octobre 2024.

Il se compose de deux parties :

- le rapport,
- les annexes.

Vous pouvez consulter le
Rapport Annuel Eau Potable 2023
complet sur le site de **Vendée Eau** :
www.vendee-eau.fr
Rubrique : Vendée Eau / Publications

2 Que trouve-t-on dans ces documents ?

Dans le rapport :

La présentation de Vendée Eau

- La composition de **Vendée Eau** et ses compétences
- Le mode de gestion des équipements avec la liste des exploitants et les caractéristiques principales des contrats

Les indicateurs techniques

- Les données relatives à la ressource :
 - localisation
 - volumes produits
 - origine de l'eau (surface, souterraine)
- Les indicateurs physiques relatifs à la distribution (population, nombre d'abonnés, volumes consommés et distribués, évolution des principaux indicateurs...)
- La qualité de l'eau distribuée présentée sous forme de cartes de synthèse thématiques pour les paramètres suivants : bactériologie, dureté, nitrates, autres pesticides, sous produits de désinfection (les trihalométhanes et les bromates)

Les indicateurs financiers

- La facturation du service de l'eau potable aux abonnés (composition du tarif – fréquence des relevés – mode d'établissement des factures – contenu de la facture ...)
- Les tarifs du Service de l'eau potable 2023 et les composantes d'une facture d'eau potable pour un abonné ayant choisi le tarif Bleu, disposant d'un compteur de calibre 15 mm et pour une consommation annuelle de 120 m³ – comparaison 2023 par rapport à 2022
- Le bilan d'exploitation à partir des éléments ressortant du Compte Administratif 2023
- L'annuité de la dette et son encours
- Le montant global des dépenses d'investissement
- Le bilan de l'application de la tarification sociale

Les indicateurs de performance

- Institués par le décret et l'arrêté du 2 mai 2007 et la circulaire d'application du 28 avril 2008, pour les Services d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif, à compter de l'exercice 2008
- 3 indicateurs descriptifs et 14 indicateurs de performance pour les Services publics d'eau potable, pour une information sur l'évolution pluriannuelle de la qualité et de la performance du Service et des comparaisons avec d'autres Services d'eau potable en France

Dans les annexes :

● **Annexe I** - La délibération n° 2022VEE02CS05 du 23 juin 2022 décidant des tarifs du Service d'eau potable pour l'année 2023 et la délibération n° 2022VEE02CS06 du 23 juin 2022 décidant de la tarification sociale de l'eau potable.

● **Annexe II** – La note d'information de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

● **Annexe III** - Les analyses d'eau potable aux points de production.

Il s'agit de la synthèse des analyses effectuées en 2023 dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire, par l'ARS des Pays de Loire, délégation territoriale de la Vendée. Ces analyses concernent les points de production (usines ou captages), elles sont présentées sous forme de tableaux et le cas échéant de courbes.

● **Annexe IV** - Les analyses d'eau potable sur les unités de distribution.

Il s'agit des synthèses établies par l'ARS, à partir des analyses effectuées en 2023 dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire, sur les réseaux de distribution.

Ces synthèses sont classées par unité de distribution (territoire ayant la même origine de l'eau distribuée et le même exploitant).

● **Annexe V** - Les données spécifiques aux secteurs, décrivant leur composition et les travaux sur les ouvrages et réseaux de distribution.

3 Les principales données de Vendée Eau en 2023

Volume d'eau produit	● 49 050 610 m ³
Volume importé depuis d'autres collectivités	● 3 661 134 m ³
Origine de l'eau	● 88 % eau de surface ● 12 % eau souterraine
Nombre total d'abonnés	● 458 867
Volume consommé par les abonnés	● 43 411 037 m ³
Volume exporté vers d'autres collectivités	● 2 499 634 m ³
Longueur du réseau d'eau	● 15 656 km
Rendement global du réseau	● 88,2 %
Indice linéaire de consommation	● 7,6 m ³ /km/jour
Indice linéaire de pertes en réseau	● 1,09 m ³ /km/jour
Montant total des recettes au CA 2023	● 120 590 596,82 € dont 88 550 000,00 € pour la vente de l'eau aux abonnés
Montant total des dépenses au CA 2023	● 130 530 252,64 € dont 44 160 000,00 € pour la rémunération des exploitants
Excédent d'exploitation propre à l'exercice	● 12 872 150,41 €
Excédent global d'exploitation (avant autofinancement de l'investissement)	● 17 060 344,22 €

Annuité de la dette	● 5 688 030,97 €
Emprunts contractés	● 0,00 €
Encours de la dette au 31.12.2023	● 55 299 017,10 €
Montant du programme d'investissement	● 57 608 022,33 €

4 Les indicateurs de performance

D 101.0 – Estimation du nombre d'habitants desservis	● 692 350 habitants
D 102.0 – Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	● 2,20 € TTC/m ³
D 151.0 – Délai maximum d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service	● 48 heures ouvrées suivant la demande d'abonnement
P 101.1 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie.	● 99,9 %
P 102.1 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques.	● 99,7 %
P 103.2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	● 109 points sur 120
P 104.3 – Rendement du réseau de distribution	● 88,2 %
P 105.3 – Indice linéaire des volumes non comptés	● 1,09 m ³ /km/jour
P 106.3 – Indice linéaire de pertes en réseau	● 1,08 m ³ /km/jour (volumes de service et estimés sans comptage non pris en compte par Vendée Eau)
P 107.2 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	● 0,46 %
P 108.3 – Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	● 63 %
P 109.0 – Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	● 0,002 €/m ³
P 151.1 – Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	● 0,4 pour 1 000 abonnés
P 152.1 – Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	● 99,99 %
P 153.2 – Durée d'extinction de la dette de la collectivité	● 1,0 année
P 154.0 – Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	● 0,92 %
P 155.1 – Taux de réclamations	● 0,4 pour 1 000 abonnés